

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Band: 87 (1942)
Heft: 8

Artikel: Aux morts du régiment des Gardes suisses de France pour le 10 août 1792
Autor: Vallière, P. de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-342132>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Aux morts du régiment des Gardes suisses de France pour le 10 août 1792

Le 150^e anniversaire du 10 août 1792 a été célébré à Lucerne, devant l'admirable lion taillé dans le roc, en présence des autorités et de l'armée, par une messe solennelle, des chœurs et un discours du colonel-divisionnaire Pfyffer-d'Altishofen, à Genève par une messe de requiem et un culte protestant, à Lausanne par une allocution du major de Vallière aux officiers, sous-officiers et soldats de l'école de recrues II/1.

La presse suisse a rappelé le souvenir du régiment des Gardes suisses de France, massacrés après un combat inégal et sans espoir, un contre cent, pour défendre un roi faible et malheureux auquel les troupes suisses du royaume étaient liées par serment et par le traité d'alliance franco-suisse de 1516, renouvelé de règne en règne, de François I^{er} à Louis XVI.

On a beaucoup écrit sur le 10 août. Les passions partisanses se sont emparées de cette grande journée révolutionnaire et les historiens l'ont vue avec des yeux différents suivant que leurs sympathies allaient au roi ou à la Révolution.

Cependant, des ouvrages définitifs et documentés ont écarté les légendes et les récits tendancieux, reconstitué les péripéties du drame avec toute l'impartialité désirable, et rendu aux événements déformés leur véritable aspect. L'étude consciencieuse de M. de Gonzenbach, parue à Berne en 1866

a utilisé toutes les sources connues ou inédites. En 1892, pour le centenaire du 10 août, M. de Mulinen, l'historien bernois, a publié un récit complet, inattaquable dans son argumentation et ses conclusions. Il tranche la question des responsabilités de cette tuerie et met en pleine lumière le rôle ténébreux de Danton et de la Commune, l'inertie du roi, le dévouement des Suisses et la sauvagerie de la populace. Car il est avéré que les pires éléments de Paris avaient pris la direction d'un mouvement né dans les clubs, préparé par des politiciens sans scrupules au moyen d'une propagande savamment organisée. L'appel aux plus bas instincts, l'excitation systématique des masses par des fausses nouvelles, les prisons ouvertes, toute la pègre d'une grande ville alertée, à la solde des meneurs occultes et des profiteurs du désordre, allaient plonger la France dans l'anarchie et la terreur pendant quatre ans.

* * *

Il est impossible de nier le rôle prépondérant et néfaste de la « canaille » dans ce prologue de la Terreur. Les honnêtes gens se cachaient et ne disaient mot, les modérés qui, par définition, manquent de courage, laissaient le champ libre aux violents, maîtres de la rue. La légende du « joyeux canon du 10 août », de la foule héroïque et généreuse a été créée sur place par les Jacobins, romancée par Michelet et Thiers, enjolivée par la grandiloquence de Victor Hugo. Mais ce qu'aucune mystique révolutionnaire ne peut effacer, ce sont les horreurs, le sadisme, la bestialité collective de quelques milliers de bandits et de tortionnaires qui ont déshonoré la Révolution. Le matin du 10 août, les fédérés et les gardes nationaux se sont battus, le soir les voyous ont assassiné. Ils ont achevé les blessés après les avoir torturés, éventrés empalés, saignés, dépecés. Ils ont coupé en morceaux le tambour-major Chaulet, un Valaisan, tué les médecins Béguin et Richter penchés sur les blessés, jeté des enfants de troupe

par les fenêtres du palais sur les baïonnettes, les piques et les fourches des sans-culottes. Ces bêtes fauves ont égorgé un petit tambour de dix ans qui pleurait sur le corps de son père.

L'exaltation sanguinaire des femmes a dépassé encore celle des hommes qu'elles excitaient aux plus abominables cruautés. Elles se grisait d'atrocités. Une fureur obscène a poussé la foule lâche et barbare à des actes de bestialité impossible à décrire.

Vers le soir, tous les Suisses morts ont été dévalisés, dépouillés de leurs uniformes et mutilés par des bandits payés six livres par jour, avec vin à discrétion, par la Commune aux ordres de Danton. Dans la Cour Royale, on jetait pêle-mêle dans un feu allumé avec le mobilier du château, les cadavres et les mourants. Des cortèges effroyables, au son de la Carmagnole, circulaient dans les rues, promenant des lambeaux de chair humaine accrochés aux baïonnettes, des uniformes suisses déchirés et des têtes coupées sur des piques. C'est le triomphe de la bête humaine. Le terme de « canaille » est bien trop mesuré pour exprimer le dégoût qu'ont inspiré les tueurs du 10 août.

Un simple soldat, le grenadier Fonjallaz, de Cully, compagnie de Loys, ne peut retenir son indignation contre ceux qu'il traite de cannibales. Il note dans son journal « Lâches, vous étiez bien vils, mais vous vous êtes avilis encore davantage en massacrant de malheureux prisonniers désarmés et sans défense ! » Et le lieutenant de Glutz, de Soleure écrit : « Tirons un voile sur un tableau aussi déchirant ; il fait honte à l'humanité. »

Bonaparte qui a assisté à toute l'affaire d'une fenêtre de la place du Carrousel, a déclaré dans le *Mémorial de Sainte-Hélène* que « le château était assailli par la plus vile canaille ».

La cause est entendue, et le mépris de nos historiens, celui de Français comme Lamartine, Bainville, Gaxotte, Maurras pour les exécuteurs des basses œuvres de Danton et de Robespierre, est légitime. Le vrai peuple de Paris, il

faut le reconnaître, n'a pris aucune part à la curée. Il est innocent des crimes du 10 août que Robespierre appelle « la justice révolutionnaire ». Les 217 soldats et officiers qui ont revu leur patrie ont tous été sauvés par des bourgeois, des artisans et des ouvriers courageux et compatissants qui les ont cachés au péril de leur vie. Mais les 246 blessés, parmi lesquels 11 officiers, enfermés dans les prisons de l'Abbaye et de la Conciergerie, s'ajoutèrent aux victimes du 10 août. Ils furent sauvagement torturés et périrent tous pendant les massacres des 2 et 3 septembre, ainsi que les malades restés dans les casernes de Rueil et de Courbevoie.

Ainsi s'acheva le martyre du plus illustre régiment suisse de France, après 180 ans de loyaux services, d'inébranlable fidélité : 71 campagnes, 154 batailles, 30 sièges, et, pour finir la monstrueuse boucherie préparée de longue main par d'ambitieux criminels, exécutée par la crapule de Paris. C'est précisément parce que nous comprenons toute l'infamie, toute la haine, tous les bas calculs qui se dissimulent derrière le jargon révolutionnaire, que nous méprisons les adversaires des Gardes suisses.

* * *

Dans la *Gazette* du 8 août dernier, M^{me} Cécile René Delhorbe pense que les problèmes historiques posés par l'affaire du 10 août ne sont pas résolus. Nous croyons qu'ils le sont entièrement. Considérons d'abord un point de droit international : les régiments suisses de France étaient liés à la seule personne du roi, et spécialement celui des gardes. Le traité d'alliance perpétuelle franco-suisse était encore en vigueur le 10 août 1792. Il a été dénoncé le 20 septembre, unilatéralement, et considéré par la République comme un chiffon de papier. Les dix régiments suisses qui se trouvaient encore en France ont été congédiés au mépris des traités. Berne avait déjà rappelé son régiment (d'Ernst) et celui des gardes n'existait plus le 20 septembre.

Les essais de fraternisation tentés par les Jacobins, dès 1789, dans les garnisons suisses n'avaient pas réussi, excepté à Nancy où 200 hommes du régiment de Chateaufieux s'étaient joints aux troupes françaises en pleine révolte, gagnés par la contagion. Mais partout ailleurs, les Suisses réfractaires à toute propagande, avaient refusé de se laisser séduire et donnaient l'exemple de la discipline, seuls soldats fidèles à leur devoir, à leurs officiers, alors que tout s'écroulait autour d'eux. Les gouvernements des cantons écrivirent aux colonels : « Votre conduite est toute tracée. Nous comptons que vous ferez honneur au nom Suisse ». La ferme attitude du régiment de Castella, à Saarlouis, de Salis Samaden à Rouen, de Vigier à Strasbourg, de Diesbach à Lille, de Muralt à Grenoble, de Rheinach à Arras, de Courten à Cambrai, de Sonnenberg à Lyon, de Salis Marschlins en Corse découragea les Jacobins.

A Paris, les Gardes suisses, placés au foyer de la Révolution, furent travaillés comme leurs camarades français, inondés de brochures et de journaux, harangués par les orateurs populaires qui venaient à eux la bouche pleine de promesses et de flatteries. Il y eut quelques défections dans la compagnie vaudoise de Loys. Son chef rétablit la discipline avec tact et énergie. Une vingtaine d'hommes se laissèrent gagner par les excitations du *Club helvétique*. Dans cette atmosphère surchauffée où leurs officiers étaient traités d'exploiteurs et de bourreaux, on les invitait à s'emparer de la caisse du régiment, à refuser obéissance et à se faire justice en exterminant leurs chefs. Ces violences manquaient leur but. Les soldats brûlèrent eux-mêmes les brochures et les tracts dans la cour des casernes, et rompirent toutes relations avec le *Club helvétique*. Quelques égarés, marqués du signe d'infamie, furent chassés du régiment, au début de 1790. Mais, jamais la discipline n'est tombée à zéro aux Gardes suisses, ainsi que l'affirme M^{me} René Delhorbe. La « fraternisation » n'a jamais réussi avec les soldats des cantons, méfiants de nature, habitués à vivre entre eux, sans contact avec les régiments français.

L'armée royale était en pleine décomposition. Des bandes de déserteurs se livraient au pillage, maltrahaient les civils. Les assassinats d'officiers se multipliaient. Au milieu de cette effervescence, les douze régiments suisses, par leur conduite ferme et loyale, méritèrent la reconnaissance des autorités et de la population paisible, en maintenant partout la tranquillité et en assurant le ravitaillement des villes. « Seuls dans la défection de tous, les Suisses opposaient leur discipline au désordre. » Et nous avons là-dessus les témoignages des municipalités de Lyon, de Cambrai, de Lille, de Grenoble, de Rouen.

Les défections « rarissime » parmi les officiers auxquelles fait allusion M^{me} Delhorbe, se résument au départ forcé de deux officiers du régiment de Courten, que leurs sympathies pour les idées des « philosophes » séparaient de leurs camarades. Ils furent traités en renégats dans leur patrie.

Les officiers suisses se faisaient une très haute idée de la vocation des armes. Leur serment les engageait devant Dieu, comme gentilshommes et comme militaires, avec toute la force du code de la chevalerie, en leur qualité de chevaliers de saint Louis ou du Mérite militaire¹. Ils servaient non seulement le roi, mais aussi « la nation des Suisses », car une même formule unissait la fidélité au roi très chrétien à celle qu'ils devaient à leur patrie. Parmi les 800 officiers des régiments suisses en activité dans le royaume au début de la Révolution, il n'y eut aucun parjure ; l'affirmer est une insulte à leur mémoire. En revanche, quelques-uns d'entre eux refusèrent de prêter le nouveau serment « à la nation, à la loi, au roi », en 1791, et préférèrent donner leur démission pour combattre la Révolution dans l'armée des Princes.

Lorsque M^{me} René Delhorbe oppose les historiens suisses à ceux de France dans leur attitude vis-à-vis du 10 août, elle accuse les nôtres « de se complaire à des amplifications

¹ Jehanne d'Orliac : *Suisses et Grisons, soldats de France.*

éloquentes », et « d'envisager uniquement le côté sentimental ». Pour les Français, dit-elle, « le rôle des Suisses compte peu, nos soldats n'étant pour eux que des accessoires », ce que les faits contredisent puisque tout le poids de la défense, de la légalité et de l'ordre à Paris reposait sur eux.

* * *

Toute la question est là et pas ailleurs ; les Gardes suisses ne défendaient pas l'ancien régime et ses privilèges abolis. Ils n'étaient pas « les satellites du tyran » ; ils défendaient la Constitution de 1791, les Droits de l'homme et du citoyen, les « immortels principes », l'humanité, contre le despotisme anarchique qui prit le nom de République après le 10 août, débuta par les deux massacres de septembre, continua par la dictature du crime, la terreur, et finit par la dictature de Bonaparte. Une victoire des Gardes suisses aurait sauvé deux cent mille vies en France, déjà promises à la guillotine.

Louis XVI était devenu roi constitutionnel des Français, et le 10 août a détruit ce qu'on nomme « les conquêtes de la Révolution », pour leur substituer le règne du sang, des larmes et du bon plaisir.

Les Gardes suisses, officiers et soldats aimaient le roi d'autant plus qu'ils connaissaient sa bonté et sa faiblesse. Depuis le départ de Versailles, derniers soldats des Bourbons, ils avaient vécu les angoisses d'une famille éprouvée par un sort injuste et cruel. Un drame intérieur se jouait sous leurs yeux. Muets et compatissants, ils en suivaient les douloureuses péripéties. Leur admiration allait à la reine, épouse grandie par l'épreuve, mère tenaillée par l'angoisse et les sombres pressentiments. Ils veillaient sur un foyer confié à leur garde. Le reste ne les concernait pas. Leur serment et leurs sympathies ne faisaient qu'un. Autour d'eux montait la vague rouge. Avant de donner leur vie, ils avaient donné leur cœur de soldats.

« Ces hommes, a dit Lamartine, n'eurent pas le dévouement du patriote, ils eurent celui du soldat... Ils n'avaient pour âme que la discipline et pour opinion que l'honneur. » Cette grandeur dont le lion de Lucerne est l'émouvant symbole, dépasse toutes les controverses, fait taire toutes les discussions. Il nous reste la fierté d'un si entier dévouement. Après 150 ans, notre admiration, notre reconnaissance s'en vont aux Gardes suisses qui ont servi leur pays en donnant un pareil exemple de fidélité.

A Lucerne, le 10 août dernier, les vieux drapeaux du régiment martyr se sont inclinés devant le lion mourant. Le souvenir des 960 officiers, sous-officiers et soldats tombés aux Tuileries demeure. Nous évoquons l'image du beau régiment rangé en bataille dans le Cour Royale comme une muraille, dans tout l'éclat de ses uniformes rouges et des guêtres blanches, dans le scintillement des baïonnettes au-dessus des tricornes, dominé par la croix blanche de ses drapeaux, immobile sous les insultes et les pierres avant de subir son destin.

Dans la nuit qui nous entoure, au milieu d'une Europe déchirée, l'inscription de la chapelle de Lucerne resplendit comme un signe d'espérance :

Invictis Pax
Paix aux invincibles.

P. DE VALLIÈRE.
